

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
Fourniture de produits d'épicerie au profit du collège Vallée Violette

Section 1 - Acheteur public

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination : COLLEGE VALLEE VIOLETTE	A l'attention de : Service INTENDANCE
Adresse : rue de Montrichard	Code postal : 37300
Localité/Ville : JOUE-LES-TOURS	Pays : FRANCE
Téléphone : 02 47 43 01 47	
Adresse E-mail : gestionvalleeviolette@ac-orleans-tours.fr	

2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

La même qu'au point 1

3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

- adresse postale : la même qu'au point 1

4. Adresse à laquelle les dossiers de participation doivent être envoyés :

Voir Section IV - § 4.2. du règlement de la consultation

5. Type d'acheteur public : Etablissement Public Local d'Enseignement

Section II - Objet du marché

1 - Description

1.1. - Type de marché de fournitures :

- achat location crédit bail location-vente plusieurs de ces formes

1.2. - Forme du marché :

Le marché est passé selon une procédure adaptée en vertu des articles L 2123-1, R2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique.

Chaque lot donne lieu à l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande, avec un montant maximum, conformément aux articles R2162-2 et R2162-4 du code de la commande publique.

1.4. - Description / objet du marché :

Le présent cahier des charges concerne la fourniture de produits d'épicerie au profit du service restauration du collège Vallée Violette de Joué-Lès-Tours.

Le marché est composé des 10 lots suivants :

Lot	Objet du lot	Montant maximum en € HT
1	Conserves de légumes	3 000,00€
2	Conserves de fruits	3 000,00€
3	Conserves de viande et poisson	2 000,00€
4	Féculents	3 000,00€
5	Farine / sucre	2 000,00€
6	Préparation desserts	3 000,00€
7	Aides culinaires	3 000,00€
8	Biscuiterie / petit-déjeuner	2 000,00€
9	Epices	2 000,00€
10	Huiles et condiments	2 000,00€

1.5. - Lieu de livraison des fournitures ou d'exécution de la prestation :

Les produits seront à livrer au :

Service restauration du collège Vallée Violette
Rue de Montrichard
37300 Joué-Lès-Tours

1.6. - Les variantes sont-elles autorisées ? :

non oui

2 - **Durée du marché :**

Chaque marché est conclu pour une durée ferme de sa date de notification au 31 décembre 2020.

Section III - Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

1 - **Conditions relatives au marché**

1.1. Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable du lycée Balzac – 36 rue d'Entraigues – 37000 TOURS

Le paiement s'effectuera par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture, ou si elle est postérieure, la date d'admission des prestations.

1.2. Groupement d'opérateurs économiques

Les candidatures et les offres peuvent être présentées sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. La définition de ces groupements, les responsabilités attribuées aux prestataires membres et les modalités d'établissement des actes d'engagement sont fixées par le code de la commande publique

2 - **Critères d'attribution**

Le pouvoir adjudicateur retiendra, par lot, l'offre la plus économiquement avantageuse, par application des critères de sélection mentionnés 5 du CCP

- Un mémoire technique qui comprendra :
 - o Le cas échéant, les fiches techniques correspondant aux produits proposés ainsi que toutes les informations liées à leur traçabilité et leur étiquetage et notamment, en cas de produit importé, le nom du pays d'origine. Ces fiches techniques doivent également permettre de porter à la connaissance du collègue Vallée Violette la présence éventuelle de produits potentiellement allergènes
 - o Les conditions de livraison : montant minimum de commande
 - o La désignation d'un interlocuteur dédié à l'exécution du marché (nom, qualité, coordonnées téléphoniques et adresse e-mail) ;

4.3. - Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation :

- français

4.4. - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.5. – Participation à la consultation

La participation à cette consultation vaut acceptation sans restriction des dispositions du règlement de la consultation.